	Intitulé du Mastère	Formule du score
1.	Mastère de Recherche en Mathématiques	S = MG - 1.5 Ne + B MG la moyenne de trois ans (ou éventuellement, la moyenne de quatre ans s'il s'agit d'une maîtrise ou diplôme équivalent). Ne: le nombre des échecs durant tout le cursus universitaire R = +2 (Mention AR) +3 (Mention R) +4 (Mention TR) durant tout le cursus universitaire
2.	Mastère Professionnel en Mathématiques Appliquées Parcours "Mathématiques et Sciences des données"	B = +2 (Mention AB), +3 (Mention B), +4 (Mention TB) durant tout le cursus universitaire Moyenne Générale (MG) = [MG(L1) + MG(L2) + MG(L3)] / 3 (Moyenne arithmétique des trois moyennes des années de licences réussites) Bonus de Session (BS) = BSL1 + BSL2 +BSL3 Réussite à la session principale : +2 Réussite à la session de rattrapage : +1 Bonus de Mention Licences (BML) = BML(L1) + BML(L2) + BML(L3) +2 points pour : 11= <moyenne (bmb)="" +1="" +3="" +5="" +6="" -1="" 12="" 2022="" <="" ad:="" année="" assez="" bac="" bien="" bonus="" chaque="" de="" diplôme="" la="" mention="" point="" points="" pour="" rd:="" redoublement.<="" td="" très=""></moyenne>
		Bonus de Spécialité (BSp) Licence Mathématiques : Parcours Mathématiques et informatique : +2 points

		Licence Mathématique Appliquées : +2 points					
		Score=(2*(BS+BML+BMB+AD+RD+BSp)+MG)/3					
3.	Mastère de Recherche en Géologie Appliquée	Score = (1*moy. '1 ^{ere} année lic'. + 2*moy.'2 ^{ème} année lic'. +3*moy.'3 ^{ème} année lic.') – (3 points) par session de contrôle – (5 points) par redoublement + (3 points) pour la filière ST + (1 point) pour la filière LAG) + (5 points pour les filières de la FSB) – (2 points) par année d'ancienneté du diplôme de licence.					
4.	Mastère de Recherche en Chimie fondamentale	Score = M + m-R-P-A					
		M : moyenne arithmétique des trois moyennes des années de licences réussites					
		m: Bonification selon la mention					
		* 1 point pour la mention Assez Bien					
		* 2 points pour la mention Bien					
		* 3 points pour la mention Très Bien					
		*1 point pour un autre diplôme de master validé					
		R : Pénalisation de :					
		* 1 point pour un seul redoublement					
		* 3 points pour deux redoublements					
		*Les candidats ayant un nombre de redoublements supérieur ou égal à trois ne sont pas acceptés					
		P: Pénalisation de 0.5 point par année, en cas de réussite à la session de rattrapage.					
		A: Pénalisation de 0.5 point pour une année d'ancienneté du diplôme, 1 point pour deux années					
		d'ancienneté, 3 points pour trois années d'ancienneté du diplôme.					
		*Les candidats ayant un nombre de redoublements supérieur ou égal à trois ne sont pas acceptés.					
		*Les candidats provenant des écoles préparatoires ne seront pas pénalisés pour leur redoublement à ladite école.					

5.	Mastère de Recherche en Sciences Informatiques	Le classement des candidats se fera selon les priorités suivantes : LC, LPC et LAC de la Faculté des Sciences de Bizerte ensuite LC et LPC candidats des autres établissements ayant les meilleurs score (pourcentage 10%-20%). Score = Moyenne du Baccalauréat + Moyenne Première Année licence + (1.5 * Moyenne Deuxième année licence) + Moyenne Troisième année licence – (2.5 par session de contrôle) - (5 par redoublement) + (3.5 par diplôme supplémentaire) – (0.5 si année dernier diplôme < 2022)
6.	Mastère de Recherche Mention : Biologie des Organismes, des Populations & Environnement (BOPE)	1- moyenne des moyennes des 3 années de licence 2- obtention de la licence en 2022 : + 1 point 3- Maîtrise: +2 points 4- Mentions: AB: + 2 points, Bien: +4 points, Très bien: +8 points 5- chaque année de redoublement: -2 point 6- session de contrôle: -1 point
7.	Mastère professionnel en Data Science	Score = (1.5 point) * Moyenne Première Année licence + (2 point) * Moyenne Deuxième Année licence + (2 point) * Moyenne Troisième Année licence - (2,5 points) par session de contrôle - (5 points) par redoublement + (3,5 points) diplôme supplémentaire en informatique ou en disciplines connexes
8.	Mastère Professionnel de Sécurité Sanitaire des Aliments	Le classement des étudiants sera effectué selon un score calculé comme suit: > La moyenne L1 (S1 et S2) + moyenne L2 (S3 et S4) + moyenne du semestre L3 (S5 seulement, sans la note du stage ou du projet de fin d'étude) / 3. > + 1 point pour les licenciés de la dernière année universitaire (2022) > + 2 points par mention assez bien ; + 3 points par mention bien ; + 4 points par mention très bien. > + 2 points pour une licence spécialisée en technologie alimentaire. > + 1 point pour chaque réussite en première session. > + 1 point pour un diplôme supplémentaire > + 4 point pour les fonctionnaires dans le domaine en relation avec la spécialité. > - 2 points pour un redoublement > - 4 points pour les licenciés des institutions privées.

9.	Mastère Professionnel d'Electronique - Electrotechnique et Automatique Spécialité : Intégration des systèmes électroniques dédiés aux énergies renouvelables	Un refus est adressé pour les dossiers des candidats qui présentent : ✓ Deux (02) redoublements et plus. ✓ Un diplôme n'est pas d'une des spécialités suivantes (Biotechnologie, SV, SN, Génie des procédés alimentaires, Nutrition et santé, Hygiène, Contrôle qualité des aliments agroalimentaires, Sciences de l'agriculture, Biologie analytique et expérimentale). Score final= (Moyenne générale de toutes les années d'études) + Bonus Session Principale+ Bonus Mention +Malus Redoublement +Bonus Matières de base Avec : • Bonus Session Principale= +1 pour chaque année d'étude • Bonus Mention = +1 (pour chaque mention « Assez Bien »), +2 (pour chaque mention « Bien »), +3 (pour chaque mention « Très Bien ») • Malus Redoublement= -2 pour chaque redoublement (pour les étudiants exclus des instituts préparatoires, un seul redoublement sur 2 est sanctionné) • Bonus Matières de base= +1 pour chacune des matières suivantes : Automatique, Électronique de puissance et Microélectronique
10.	Mastère Professionnel de	La formule du score est $\mathbf{F} = \mathbf{M} + \mathbf{B} + \mathbf{S}$
	Surveillance et Gestion Intégrée de l'Environnement	Pour les étudiants dont l'enseignement des licences a duré 6 semestres (sans stage PFE) : M= (MS1 + MS2+ MS3 + MS4 + MS5 + MS6)/6
	Rq: Changement de l'intitulé l'ancien nom était: Master prof "Pollution et Management Environnemental"	Pour les étudiants dont l'enseignement a duré 5 semestres et un stage PFE M= (MS1 + MS2 + MS3 + MS4 + MS5)/5 • Le Bonus B: + 1 points par mention assez bien / + 2 points par mention bien / + 4 points par mention très bien, • + 1 point pour les licenciés de la dernière année universitaire, La sanction S: • - 1 point pour chaque réussite en session de rattrapage, • - 2 points pour le redoublement, • - 5 points pour les licenciés des institutions privées, * Un seul redoublement durant tout le cursus universitaire est toléré

11.	Mastère Professionnel de Valorisation des ressources naturelles	Score = [(0.5*M1) +M2+2*M3+(+5 SP,-5 SR) + (+5 RSRed, -5 Red) + 10 LP] M1 : moyenne de la 1 ^{ère} année, M2 : moyenne de la 2 ^{ème} année, M3 : La moyenne de la 3 ^{ème} année, SP : Session Principale, SR : Session de Rattrapage, RSRed : réussite sans redoublement, Red ; Redoublement, LPP : Licence professionnelle du physique.			
12.	Mastère Professionnel de	Score = MG * Malus + BS + BM			
	Génie climatique et maitrise de l'énergie	Malus = 1; pour Bac + 3 ans			
	ue i energie	Malus = 0.8; pour Bac + 4 ans			
		Malus = 0.6; pour Bac + 5 ans			
		Moyenne Générale (MG) = $[MG(L1) + MG(L2) + MG(L3)] / 3$			
		Bonus de Session (BS) = $BSL1 + BSL2 + BSL3$			
		Réussite à la session principale : +1			
		Réussite à la session de rattrapage : 0			
		Bonus de Mention $(BM) = BM(L1) + BM(L2) + BM(L3)$			
		0 point Pour la mention Passable			
		1 point pour la mention Assez Bien			
		2 points pour la mention Bien			
		3 points pour la mention Très Bien			
13.	Mastère Professionnel de	SCORE = M1+M2+M3+TB+B+AB+AD+RD+RA+ABAC			
	Géo-ressources et Applications	Moyenne licence : M1 (1 ^{ère} année), M2 (2 ^{ème} année), M3 (3 ^{ème} année) Les mentions : TB : Très Bien (4pts), B : Bien (3pts), AB : Assez Bien (2pts), P : Passable (0pts) AD : année diplôme 2022 (1pt) anté- 2022 (0pt) RD : redoublement (-1pt)/année RA : rattrapage : (-0,5pts/année ABAC : année du Bac : antérieure à 2019 (-1pt)			

14.	Mastère Professionnel de Chimie (Parcours : Chimie Industrielle et Pétrochimie) Rq : Changement de l'intitulé l'ancien nom était : Master prof de chimie Pétrole et gaz	P: Majoration de 0.5 M: Bonification selon a. 1 point b. 2 points c. 3 points R: Pénalisation de : 1 point pour u 3 points pour u i. Les candid supérieur ii. Les ancien pour ceux	point par année, en cas la mention : pour la mention pour la mention pour la mention pour la mention pour la mention pour la mention n seul redoublement deux redoublements dats ayant un nombre de ou égal à trois ne seron as diplômés seront péna ayant une ancienneté de	(MB) et les trois années réussies de licence: 1/4 1/4 1/5 de réussite à la session principale 1/6 Assez Bien 1/7 Bien 1/7 Très Bien 1/8 redoublements au cours des trois années de licence
15.	Mastère Professionnel de chimie : Analyses physico-chimiques et application industrielle	Bonus : Bonification s - 1 point po - 2 points po - 3 points po - (+1 pt) pour un a	renne arithmétique des t elon la mention : ur la mention Asse ur la mention Bier	s Bien

		(2.0) 1.1.22 1.11
		(-2 pt) pour le deuxième redoublement
		(-0.5 pt) pour chaque réussite en réussite de rattrapage
		(-0,5 pt) pour chaque année d'ancienneté du diplôme
		Les candidats provenant des écoles préparatoires ne seront pas pénalisés pour leur redoublement à ladite école
16.	Mastère Professionnel en	Score = $[(M1 + (M2 * 1.5) + M3)/3.5 - (2 * NR + NRa)] * 10$
	Informatique: Ingénierie des Systèmes Informatiques	M : moyenne par année de Licence
	"Computer Engineering"	NR : nombre de redoublements
	Parcours "Expert Systèmes, Réseaux et Virtualisation (eSRV)"	NRa : nombre de rattrapages
17.	Mastère de Recherche en Physique des Matériaux et	Score final= (Moyenne générale de toutes les années d'études) + Bonus Mention + Malus Redoublement
	Applications	avec:
		• Bonus Mention = +1 (pour chaque mention « Assez Bien »), +2 (pour chaque mention
		« Bien »), +3 (pour chaque mention « Très Bien »)
		• Malus Redoublement = -1 pour chaque redoublement (pour les étudiants exclus des instituts préparatoires, un seul redoublement sur 2 est sanctionné)
18.	Mastère de Recherche Mention : Biologie Moléculaire, Cellulaire & Biotechnologie (BMC- Biotech) Parcours	$SCORE = M_{R} \times MG + BM + BS$
100		Avec:
		Mr (Malus de Redoublement) = 1 (Bac + 3); Mr= 0,8 (Bac + 4; 1 seul redoublement est tolérable) MG (Moyenne Générale calculée sur 3 ans (L1+L2+L3/3)
		BM (Somme des Bonus des mentions obtenues en L1, L2 et L3); BM = 0 (Passable); BM = 2 (mention AB); BM = 4 (mention B); BM = 6 (mention TB)
	Régulation fonctionnelle et moléculaire Animale	BS (Somme des Bonus des Sessions principales obtenus en L1, L2 et L3); BS = 2 (Admission à la session principale); BS = 0 (Admission à la session de rattrapage)
19.	Mastère de Recherche	$SCORE = M_R \times MG + BM + BS$
	Mention : Biologie Moléculaire, Cellulaire &	Avec : \mathbf{Mr} (Malus de Redoublement) = 1 (Bac + 3) ; \mathbf{Mr} = 0,8 (Bac + 4 ; 1 seul redoublement est tolérable)

20.	Biotechnologie (BMC-Biotech) Parcours Physiologie Cellulaire et Moléculaire Végétale Mastère Professionnel Systèmes Intelligents Communicants (SIC)	MG (Moyenne Générale calculée sur 3 ans (L1+L2+L3/3) BM (Somme des Bonus des mentions obtenues en L1, L2 et L3); BM = 0 (Passable); BM = 2 (mention AB); BM = 4 (mention B); BM = 6 (mention TB) BS (Somme des Bonus des Sessions principales obtenus en L1, L2 et L3); BS = 2 (Admission à la session principale); BS = 0 (Admission à la session de rattrapage) S = (0.5*MG1) + MG2 + MG3 - (2.5*NRa) - (5*NRe) MG1 Moyenne générale de la ième année.
	001111111111111111111111111111111111111	MG ₃ Moyenne générale sans PFE NRa Nombre de rattrapages NRe Nombre de redoublements.
21.	Mastère Professionnel Co- Construit de Chimie – Spécialite Management et Innovation Technologique	$egin{aligned} \mathbf{Score} &= \mathbf{T} + \mathbf{P} \ & \ egin{aligned} lacktrianglet &= \mathbf{T} &= \mathbf{P} \ & \ \ & \ \ & \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ $
		avec B Moyenne de l'année du bac X_i (avec $i = 1,2,3,4$ et/ou 5): Moyenne de chaque année réussie au cours du cursus universitaire (cinq années de licence et mastère et /ou équivalent ingénieur) $n: n = 5$ s'il s'agit d'un candidat ayant un niveau M 1 mastère $n = 6$ s'il s'agit d'un candidat ayant un niveau M 2 mastère et /ou équivalent ingénieur N.B. La moyenne sera comptabilisée sans la note des PFE ($3^{\text{ème}}$ année de licence)
		 P: Majoration P =∑_i P_i • Majoration de 1 point par année, en cas de réussite à la session principale • Majoration par année universitaire selon la mention : ✓ 1 point pour la mention Assez Bien

✓	2 points	pour la mention	Bien
✓	3 points	pour la mention	Très Bien
Majoration de	e 4 points pou	ır les candidats ayant le dipl	ôme de mastère et/ou équivalent ingénieu
ingénierie (ir énergétique, applications, avancées.	ndustrielle, de biologique), nanomatériau	es procédés, chimique, des chimie industrielle, pétr ux et électronique embarqu	sé en : nanotechnologie, biotechnologie, matériaux et management industriel, ochimie, physique de la matière et é, technologie numérique, Techniques
	• •	ir les candidats <i>ayant le stat</i> ir les nouveaux diplômés de	ut national de l'étudiant entrepreneur l'A.U. 2021-2022
i. Les candidats ayant plus d'unii. Les candidats ayant obtenu let			